

### DÉFINITION

« Activité structurée, accessible à toutes les entreprises agricoles, dont l'objectif est notamment de favoriser le transfert et le partage de connaissances, le réseautage des entreprises et la comparaison des entreprises entre elles. »

### ACTIVITÉS ADMISSIBLES

- Conférence / colloque
- Journée d'information
- Démonstration à la ferme
- Voyage d'études
- Conception et présentation d'une analyse comparative (Ex: analyse de groupe sans transmission des données dans Agritel)

### ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

- Formation
- Achat de groupe
- Rédaction de bulletins et d'articles
- Vigie et veille
- Cueillette de données
- Assemblée annuelle

### DÉPENSES ADMISSIBLES

- Temps de conseiller pour développer le contenu et organiser l'événement.
- Frais d'organisation et de recrutement (location de salle, équipement, envoi postal, frais de promotion, dépliant, dédommagement aux producteurs hôtes...).

### DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Frais directs des participants (transport, cahier de conférence, repas...)

### MONTANTS ACCORDÉS

- Montant de base jusqu'à un maximum de 1 000 \$
- Bonification « réseautage »
  - Jusqu'à un maximum de 500 \$ pour les frais d'organisation et de recrutement assumés par le dispensateur associé;
  - 1 seule fois par activité;
  - Le dispensateur associé doit être reconnu au Réseau.
- Bonification « multidisciplinaire »
  - Jusqu'à un maximum de 500 \$ par conférence;
  - Présentée par un dispensateur reconnu par le réseau dans une autre discipline que le requérant;
  - Les différentes disciplines sont les suivantes: encadrement technique, gestion financière, gestion organisationnelle et des ressources humaines, fiscalité, autres (cas par cas).
- Bonification pour la répétition jusqu'à un maximum de 1 000 \$/répétition
  - Maximum 3 présentations additionnelles pour couvrir l'ensemble de Chaudière-Appalaches.

### DÉPÔT DES PROJETS

1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> octobre, 15 janvier

### PROMOTION DU RÉSEAU ET DES ACTIVITÉS COLLECTIVES

Le logo du Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches doit être utilisé dans toute correspondance, invitation, communiqué, dépliant, faisant la promotion de l'activité collective pour laquelle le Réseau participe financièrement. Le logo ainsi que le matériel promotionnel du Réseau Agriconseils de la Chaudière-Appalaches sont disponibles auprès du coordonnateur.